Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 533

Buchbesprechung: Vieillir en Suisse
Autor: Gilliand, Pierre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

aimerait connaître ce que M. Muret recommande aux pays qui n'ont pas le bonheur d'avoir des criminels en nombre suffisant... Qui dit peine de mort, dit bourreau. Auront-ils des bourreaux à temps partiel (par ailleurs animateurs de jeunesse ou assistants sociaux)? Et quels moyens propose-t-il pour empêcher les bourreaux de s'endurcir dans l'exercice de leur ministère, et de devenir, le cas échéant, des tortionnaires? En vérité — et c'est ce que Camus répondait à Mauriac — les deux problèmes, torture et peine de mort, sont étroitement liés.

L'ACTE ET LE REFUS

En ce qui concerne les objecteurs de conscience: Selon M. Muret, ce ne sont pas de délinquants d'opinion; le tribunal ne condamne pas leurs opinions, mais uniquement leurs actes (en l'occurrence, le refus de faire du service militaire): «... à suivre le raisonnement (d'Amnesty International), on trouverait dans nos prisons des centaines de délinquants d'opinion tout aussi dignes d'intérêt.» Et de donner trois exemples:

«Supposons que je professe une violente aversion envers l'économie capitaliste en général et les grands magasins en particulier (...) au point que je m'estime en conscience autorisé à exercer un droit de reprise sur ce qui me tombe sous la main: suis-je un voleur ou un délinquant d'opinion? Ou bien, partisan convaincu de la décriminalisation de l'interruption de grossesse, je m'emploie activement (...) à délivrer des femmes qui ne remplissent manifestement pas les conditions légales: serai-je jugé comme avorteur ou comme délinquant d'opinion? Ou encore, mes convictions politiques m'entraînent dans une violente manifestation de rue, avec occupation de locaux et gros dégâts: serai-je condamné pour émeute ou pour délit d'opinion?»

En vérité, voilà qui est incohérent! Ce qui étonne, venant d'un homme qui accuse précisément ses adversaires de tout confondre. En effet, dans les trois exemples donnés, il s'agit de gens qui *font* quelque chose. Or l'objecteur, lui, ne *fait pas*.

Antimilitariste, il ne plastique pas les arsenaux: il se contente de refuser (pour se consacrer par ailleurs à un autre service — on ne le dit pas assez!).

En somme, M. Muret partage le point de vue de Merlin de Douai: «Sont suspects tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont cependant rien fait pour.»!

J. C.

DEMAIN: C'EST DÉJÀ AUJOURD'HUI

Une année sabbatique pour tous

Comment aménager l'avenir en améliorant les conditions de vie? Diminution de la durée du travail, avancement de l'âge de la retraite, prolongation de la période de formation... Les recettes ne manquent pas et il conviendrait d'en étudier encore une autre, généraliser l'«année sabbatique» afin de permettre à chacun de se reprendre dans le tourbillon: boulot-télé-dodo. Comment réaliser ce postulat? Permettre à tout salarié de prendre quelques mois de congé dans des conditions à déterminer et en lui garantissant sa place au retour.
Utopie gratuite? Certainement pas: de retour à sa place de travail, le bénéficiaire du congé aura eu l'occasion de prendre une certaine distance avec son rythme de vie précédent; il aura accumulé des expériences utiles pour les années à venir. Nul doute que sa participation à la «marche des affaires» devienne mieux équilibrée, plus harmonieuse. Chacun y trouverait son comptant (content). **R. B.**

NOTES DE LECTURE

Vieillir en Suisse

L'ouvrage de la commission chargée d'établir un nouveau rapport sur la vieillesse a donc paru il y a quelques semaines. En huit chapitres denses, il met à jour les renseignements publiés en 1966 (Les problèmes de la vieillesse en Suisse), fait le point de la situation, formule des propositions. Un résumé, sous forme de vœux, constitue un catalogue de recommandations. Un rapport utile, de consultation aisée, appelé à rendre service[1].

Des limites aussi. Approximations, parfois. Lourdeur de rédaction de maints paragraphes; même, des phrases peu compréhensibles. Certaines solutions passent mal la rampe romande. Explications laborieuses et pourcentages avec décimale sur le «budget moyen» de... 39 ménages! Mais rien sur l'important aspect de la protection des locataires âgés, par exemple. Vision de l'avenir courte.
Un rapport de ce genre servira de référence pendant plusieurs années. Le fond et la forme auraient dû être mieux soignés. C'était facile. Des membres romands avaient proposé une relecture, mais... Dommage!
Malgré ses défauts et ses limites, un document à consulter.

P. G.

[1]«Vieillir en Suisse», rapport 1979. Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.